



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

À une séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le jeudi 30 avril 2020 à 19 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé  
Les conseillers et conseillères :  
Siège no 1 Jimmy Plourde  
Siège no 2 **ABSENTE - DU AU COVID**  
Siège no 3 **ABSENTE - DU AU COVID**  
Siège no 4 Viateur Dubé  
Siège no 5 Nicholas Dubé  
Siège no 6 Hugo Tardif

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Conformément à l'article 156 du Code municipal, les membres du conseil ont reçu un avis de convocation en main propre et ont signé l'accusé réception à cet effet lequel est déposé à cette réunion.

À cause des exigences du COVID-19, aucun public ne peut assister à la séance. Et étant donné que nos deux conseillères ne peuvent sortir à cause du confinement, elles ont reçu toute la documentation nécessaire pour la rencontre.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

20-04090      Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour tel quel, les membres du conseil n'étant pas tous présents.

20-04091      Résolution d'engagement pour un nouveau directeur général pour la Municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, Madame Lucie April a quitté ses fonctions officiellement dans la semaine du 1<sup>er</sup> avril 2020;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** offre d'emploi a été publiée dans le journal Info Dimanche le 11 mars dernier;

**CONSIDÉRANT** la réception de quelques curriculum vitae, la sélection de ceux-ci et les entrevues qui ont eu lieu;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** personne s'est démarquée lors des entrevues et que cette personne a été recommandée par la firme MALLETT S.E.N.C.R.L. qui a supervisé tout le processus pour l'embauche d'un directeur général;

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata à engager Monsieur Michael Marmen de Saint-Joseph au Nouveau-Brunswick pour occuper le poste de Directeur général/secrétaire-trésorier.

Les modalités d'embauche, le salaire et autres conditions de travail sont indiqués au contrat. La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata mandate Monsieur Richard F. Dubé, maire a signé ledit contrat pour et au nom de la Municipalité avec Monsieur Michael Marmen.



No de résolution  
ou annotation

20-04092      Période de questions

Il n'y a personne dans l'assemblée, donc pas de période de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 19 heures 02, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

Richard F. Dubé, maire

Josée Chouinard, directrice générale adjointe